

PRÉFET D'INDRE-ET-LOIRE

Direction Départementale des Territoires

Référence : SUDT/UPO/Secrétariat de la CDPENAF
Affaire suivie par : Arlette GUILLEMET

Tours, le 7 mars 2017

**EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DE REUNION
DE LA COMMISSION DEPARTEMENTALE
DE LA PRÉSERVATION DES ESPACES
NATURELS, AGRICOLES ET FORESTIERS**

Séance du 17 janvier 2017

**I – OBJET : ÉTUDE D'UN DOSSIER D'ÉLABORATION DE PLAN LOCAL D'URBANISME
DANS LE CADRE DE L'APPLICATION L.151-13 DU CODE DE L'URBANISME RELATIF AUX
SECTEURS DE TAILLE ET DE CAPACITÉS LIMITÉES**

1-1 - Pétitionnaire : Monsieur le Maire de Loches

1-2 – Adresse du pétitionnaire : Hôtel de Ville BP 231
37602 LOCHES

1-3 – Référence du dossier : PLU de LOCHES

1-4 – Objet du dossier : Déclaration de projet valant mise en comptabilité du PLU

II – RÉGLEMENTATION APPLICABLE :

2-1 – Textes de référence :

Loi de Modernisation de l'Agriculture et de la Pêche du 27 juillet 2010 : article 51
Loi d'Avenir pour l'Agriculture, l'alimentation et la forêt du 13 octobre 2014
Article L.112-1-1 du code rural et de la Pêche Maritime
Articles L.151-11, L.151-12, L.151-13, L.153-13, L.153-16 2°, L.153.17 du code de
l'urbanisme

III – ÉTAIENT PRÉSENTS :

3-1 – Membres avec voix délibérative :

- Monsieur Laurent BRESSON Directeur Départemental des Territoires Adjointe, représentant le Préfet d'Indre-et-Loire, Président
- Monsieur Jean-Pierre GASCHET représentant le Président du Conseil Départemental d'Indre-et-Loire
- Monsieur Jacky GAUVIN Maire de Luzillé
- Monsieur Daniel LANGÉ représentant le SMAT
- Monsieur Jean-Luc VIGIER représentant le Directeur Départemental des Territoires
- Monsieur Olivier FLAMAN représentant le Président de la Chambre d'Agriculture d'Indre-et-Loire
- Monsieur Nicolas STERLIN représentant le Président de l'UDSEA
- Monsieur Maxime BILLET représentant les Jeunes Agriculteurs d'Indre-et-Loire
- Monsieur Daniel BORDIER représentant le Président de la Coordination Rurale 37
- Monsieur Michel de la TULLAYE représentant le Syndicat de la propriété privée rurale
- Monsieur Antoine REILLE Président des propriétaires forestiers de Touraine
- Monsieur André LAURENT représentant Terre de Liens Centre
- Monsieur Fabien LABRUNIE représentant la Fédération départementale des chasseurs
- Monsieur François GARNOTEL représentant l'INAO

IV- : Avis de la Commission Départementale de la Préservation des Espaces Naturels, Agricoles et Forestiers sur la déclaration de projet valant mise en comptabilité du PLU de Loches : (avis simple)

- Considérant la recherche foncière réalisée par la Communauté de Communes Loches Développement (CCLD) en vue de réaliser une aire d'accueil et d'habitat communautaire pour les gens du voyage,
- Considérant la disponibilité foncière présente sur le site du « Pissoir » à Loches :
 - site du « Pissoir » 1 : terrains familiaux locatifs de 2792 m² (2 terrains et 6 places de caravanes)
 - site du « Pissoir » 3 : terrain de sédentarisation de 3520 m²
 - site du « Pissoir » 4 : terrain de sédentarisation de 1434 m²,
- Considérant que le projet ne porte pas atteinte de façon significative à l'espace naturel, agricole et forestier,

Le projet recueille 14 votes favorables sur 14 votants au regard de l'article L. 151-13 (ex L 123-1-5) du code de l'urbanisme.

La CDPENAF formule un avis favorable à création de 3 sites d'accueil pour les gens du voyage au lieu-dit « Le Pissoir » à Loches par la création de 3 secteurs de taille et de capacité limitée dénommés Ngv.

**Pour le Préfet d'Indre-et-Loire
Le Président de séance,**

Signé

Laurent BRESSON